

20/4/2020 – 9h30 - Réunion en visio avec la rectrice
Réouverture des établissements et services/déconfinement
"Décla FSU"



INTRO

Rappelons d'abord que l'annonce d'Emmanuel Macron d'une réouverture des écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable. De fait elle semble avoir surpris le gouvernement et jusqu'au 1^{er} ministre, sommés depuis de mettre en musique une décision en décalage avec un certain nombre d'avis scientifiques, et marquée par une impréparation et une déconnexion avec la réalité malheureusement coutumières du pouvoir en place. **Poser d'emblée une date de reprise, c'est prendre le problème à l'envers.**

Pour la FSU, seule la santé et la protection de toutes et tous doit guider le processus de déconfinement, qui ne peut être envisagé qu'en tenant compte des données sur l'épidémie et avec l'idée de ne faire courir aucun risque sur les personnels, les élèves, et la population. Avec ce préalable et ces garanties, le retour dans les établissements et services pourra être amorcé, le moment précis de la reprise n'en étant qu'un aboutissement logique.

Nous le répétons, **pour la FSU, pas de réouverture sans garanties sanitaires.**

Par ailleurs, alors qu'il semble inenvisageable de recevoir l'ensemble des élèves en même temps pour des raisons sanitaires, tous les élèves devront néanmoins être accueillis dans les écoles. Pour la FSU une reprise fondée sur une discrimination ou un tri selon des critères sociaux ou scolaires est exclue.

Le retour dans les établissements et en classe ne peut en outre aucunement s'accompagner de pressions sur le programme et les exigences d'apprentissages. Si l'école à la maison n'était pas l'école, l'école sous pandémie ne sera pas tout à fait l'école non plus.

C'est uniquement si ces conditions sanitaires et pédagogiques sont respectées, avec l'aval la communauté scientifique et médicale, que les établissements et services pourraient être réouverts. Nier les conséquences prévisibles d'une réouverture sans les précautions nécessaires constituerait une faute grave et engagerait la responsabilité du ministère et du rectorat.

Enfin permettez-nous une incise sur les ordonnances sur les RTT et congés imposés – ou plutôt perdus, disons-le clairement - dans la Fonction Publique. Insupportables et iniques, les dispositions arrêtées constituent une véritable provocation et montrent le peu de considération par nos dirigeants de l'engagement des fonctionnaires depuis le début de cette crise, engagement par ailleurs salué par l'ensemble de la population.

CHSCTA et CHSCTD

Préalablement à toute décision de réouverture des établissements et services, **la FSU exige la réunion CHSCTA et CHSCTD** comme s'y était engagé le ministère lors du CHSCTM du 3 avril, et comme cela se passe dans de nombreuses académies et de nombreux départements, par exemple dans l'académie voisine de Toulouse que vous connaissez bien.

PROTOCOLE NATIONAL DE RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Nous l'avons dit et nous le répétons, les mesures permettant d'assurer la sécurité sanitaire sont un préalable à toute ouverture. Assorties d'indispensables aménagements pratiques et pédagogiques, elles doivent faire l'objet **d'un protocole national de réouverture des établissements et services** qui s'imposera partout, pour éviter des interprétations locales.

La FSU pose ainsi les bases de ce protocole cadré nationalement :

1. Conditions sanitaires :

- Gel hydro-alcoolique disponible dans toutes les salles de classes et dans les lieux d'accueil des élèves et des personnels, savon et essuie-mains jetable ; désinfection quotidienne des locaux, des matériels pédagogiques collectifs, des postes administratifs, des CDI, des infirmeries, du matériel sportif ; masques pour les élèves et les personnels ; tests virologiques et sérologiques selon la finalité attendue – sur ce point la FSU rappelle le vœu adopté au CHSCTM du 3/4 : *"le CHSCTM exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants"*

ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. Le CHSCTM demande un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité" ; enfin préconisation et mesures de distanciation physique

- La FSU exige l'exemption des personnels vulnérables (par exemple celles et ceux souffrant de diabète, d'hypertension ou de maladies coronariennes), ainsi que des personnels avec enfants ou proches avec pathologies avérées
- Nonobstant le protocole de mise en quarantaine à établir avec les personnels de santé pour les personnels testés positifs au Covid-19 après la reprise, la FSU exige que dans ces situations assimilables à un accident de service, les DSDEN ou le Rectorat appliquent la présomption d'imputabilité au service.
- La FSU exige qu'un accompagnement psychologique spécifique soit mis en place à destination des personnels et élèves, en cette période particulière qui peut être source de souffrances importantes.

2. Enjeux « organisationnels »

- Problème des transports scolaires, des transports en commun, où il est quasiment impossible de faire respecter les règles sanitaires et les gestes barrière.
- Idem dans les cantines, ce qui pose la question de la responsabilité des collectivités territoriales et des chefs d'étab
- Internats : de grosses disparités (nb d'élèves/chambre) et globalement pas possible d'accueillir les internes dans de bonnes conditions sanitaires ; l'option d'un accueil par les familles référentes n'est pas non plus une solution (quelle situation sanitaire et médicale des familles d'accueil ?)
- Doit être réglée la question du déplacement et de la circulation des élèves dans les couloirs, du croisement des personnels dans les grosses structures
- Quid de l'accueil du public dans les établissements et les services ?

- Conditions de pré-rentree : 2 jours pour les personnels, réunion des CHS ds les EPLE, organisation des locaux, adaptation aux contraintes selon les activités pédagogiques, « réglage » dans l'établissement des difficultés non anticipées, affichages informations Covid, affichage des personnels ressources de référence : médecin de prévention, assistante sociale, ISST, conseillers de prévention ; distribution de matériel aux personnels. Laisser le temps aux enseignants d'organiser leurs salles. Organisation des services avec les chefs d'établissements et IEN/CP, par exemple pour repérer les agents qui ont des enfants sans solution de garde ou en situation de handicap non accueillis, et qui auront besoin d'ASA. Formation et information des assistants de prévention dans les établissements et circonscriptions.

3. Enjeux pédagogiques

- La limitation du nombre d'élèves accueillis est une mesure imposée par la distanciation physique obligatoire. Elle doit s'effectuer sans opérer de discrimination sociale ou scolaire. Tous les élèves doivent retrouver le chemin de l'école. La seule mesure acceptable est l'accueil de tous les élèves en groupes à effectif réduits.
- Cela signifie probablement une baisse des heures d'enseignement pour les élèves. En revanche, les enseignants ayant de fait un service normal, le cumul du travail en présentiel et à distance n'est pas envisageable et la FSU s'y opposera.
- La FSU demande que soit pensée en amont de la reprise les spécificités des personnels dont la mission et la fonction conduisent par définition à une proximité avec les élèves ou le public : ATSEM, AESH, AED, infirmières, administratifs

SPÉCIFICITÉS SN

- 1^{er} degré
- 2nd degré ; EPS ; voie pro : même en atelier, distanciation difficile
- Personnels de santé
- Administratifs